



# FICHE PRODUIT

Compte Épargne Rémunéré  
Particulier

## Fonctionnement & rémunération



### Dépôt minimum

10 €



### Plafond de dépôt

1 000 000 €  
(sauf accord dérogatoire  
exprès de la banque)



### Transaction minimum

10 € par opération au  
débit ou au crédit



### Frais

Aucuns frais sur les opérations de  
gestion courante (ouverture,  
versements, retraits et clôture)



### Définition

Compte productif d'intérêts (compte sur livret) au  
taux fixé contractuellement.



### Titulaire

Compte réservé aux particuliers,  
personnes physiques majeures, capables ou  
représentées et résidentes fiscales en France, pour  
des besoins non professionnels. Un seul titulaire par  
compte.



### Opérations autorisées

Versements par chèques ou virements  
ponctuels du compte externe désigné. Retrait  
partiel sans frais à tout moment, sous réserve  
d'un solde minimum de 10 €.



### Fiscalité des intérêts

Les intérêts versés au titre du Compte Epargne  
Rémunéré sont soumis à impôts et  
prélèvements sociaux, selon la réglementation et  
les taux applicables à la date de leur perception.

### Frais

Actes de gestion spécifiques de 1 € à 100 €  
détaillés sur la fiche Tarification des Services du  
CER jointe à la demande d'ouverture du compte.



### Modalités de rémunération

**Un taux nominal annuel brut promotionnel\*** : pendant une 1ère période définie et dans la limite d'un montant indiqués dans la Fiche d'Information du CER. Le bénéfice du taux promotionnel est limité à l'ouverture du 1er CER et dans la limite d'un compte par client. Toute ouverture d'un nouveau compte consécutive à la clôture d'un précédent compte ne pourra bénéficier du taux promotionnel si un délai de 6 mois ne s'est pas écoulé entre les 2 dates.  
**Suivi d'un taux nominal annuel brut standard\*** : à l'issue de la 1ère période définie, ou pour les sommes déposées supérieures au montant bénéficiant du taux nominal annuel brut promotionnel, la totalité des dépôts est rémunérée au taux nominal annuel brut en vigueur.

### Calcul & paiement des intérêts

Les intérêts sont calculés par quinzaine, ils sont capitalisés une fois par an et portés en compte le 31 décembre de chaque année.

\*Modalités et taux susceptibles d'être révisés à tout moment selon les Conditions Générales.



## FICHE PRODUIT



Compte Épargne Rémunéré  
Particulier

### Envoi du bulletin de souscription original signé



L'exemplaire Banque du Bulletin de souscription est à adresser à : My Money Bank  
Libre réponse 64108  
44309 Nantes Cedex 03

### Pièces à télécharger sur notre site My Access Pro\*

La **demande d'ouverture** accompagnée du **formulaire d'auto-certification FATCA/CRS** et du **questionnaire de souscription**, complétés, datés et signés.

Un **justificatif officiel d'identité** en cours de validité avec mention «copie certifiée conforme à l'original» datée et signée par votre Conseiller : une photocopie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité ou des pages du Passeport ou du Titre de séjour (recto/verso) contenant la photo, noms et prénoms, signature et le numéro du Passeport ou du Titre de séjour.

Un **RIB** d'un compte courant ouvert au nom du titulaire (RIB personne du titulaire ou RIB du compte joint de type «M ou Mme»)

Un **justificatif de domicile au nom du Client** :

- facture d'eau, d'électricité, de gaz, ou de téléphone (y compris de téléphone mobile) datant de moins de 3 mois,
- quittance de loyer (d'un organisme social ou d'une agence immobilière) datant de moins de 3 mois,
- bail ou contrat de location dûment complété et datant de moins de 6 mois,
- dernier Avis d'imposition ou de non imposition.

Si le justificatif de domicile n'est pas au nom du client :

- lettre de l'hébergeur datant de moins de 3 mois et certifiant l'hébergement,
- pièce d'identité de l'hébergeur,

Si le justificatif est au nom du conjoint de notre Client mais qu'un élément au dossier permet de justifier du lien (exemple : nom marital), ces 2 éléments ne sont pas demandés.

Un **certificat de signature électronique** qualifiée si cette solution a été proposée au Client (article I.16 des conditions générales).

Un **justificatif d'origine des fonds** pour tout versement supérieur ou égal à 75 000 euros (si des conjoints souscrivent simultanément, le montant global est pris en compte).

Un **versement initial par virement ou par chèque** provenant du compte désigné sur le RIB fourni. Le chèque doit être libellé à l'ordre du Client (nom et prénom), daté et signé par ses soins (au recto et au verso).

\* La Banque se réserve le droit de solliciter tout autre document qu'elle estimera nécessaire pour procéder à l'étude de la demande d'ouverture du Compte Épargne Rémunéré.